



## Enquête de moralité

Par **nale08**, le **10/08/2019 à 20:10**

Bonjour,

Je me permets de poser une question concernant les enquêtes de moralité. Etant étudiant en Droit, il est très probable que je me confronte à ce type de formalité. Cependant, en 2017, j'étais dans un magasin lorsqu'une "amie" a eu la bonne idée de vouloir dérober un produit dudit magasin. Or, évidemment, elle fut remarquée et fut dirigée vers l'arrière avec l'agent de sécurité. Cependant, ce dernier a cru que j'étais complice du délit. De ce fait, il me prit note de ma carte d'identité et me fit signer en marge. Néanmoins, la force publique, comme la police, n'est pas intervenu. L'agent de sécurité m'informant qu'en cas de nouveaux faits répréhensibles, là, il en appellerait à la force publique. Ainsi, ma question est de savoir si cette information serait susceptible d'apparaître dans le fichier national des données personnelles (TAJ, STIC, FPR), ou de ressurgir dans une enquête de moralité ?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/08/2019 à 21:00**

Bonjour

Une telle information n'est pas inscrite, sans procédure à votre rencontre.

Par **nale08**, le **10/08/2019 à 21:09**

Merci beaucoup de votre réponse rapide et concise.